

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de la SEINE-MARITIME
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE ROUMARE

Séance du mardi 31 mars 2026

Nombre de Membres afférents au Conseil Municipal	Nombre de Membres présents à la séance	Nombre de Membres présents ou représentés qui ont pris part à la délibération
19	18	19

Date de la convocation : 24 mars 2026

Date d'affichage de l'ordre du jour : 24 mars 2026

L'an deux-mil-vingt-six, le 31 mars à 18h30, le conseil municipal, légalement convoqué s'est réuni à la mairie, en session ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Jean-Paul COUILLER, Maire.

Présents :

Madame Marion AUBRY, Madame Claire BEAUFILZ, Madame Claude BOULIER, Monsieur Daniel CALTOT, Monsieur Philippe CAUCHOIS, Monsieur Jean-Paul COUILLER, Monsieur Antoine DELESTRE, Monsieur Arnaud DESANNAUX, Madame Sylviane DEVILLERS, Monsieur Rémy JAMES, Madame Annie LECOQ, Monsieur Jérôme LEFEBVRE, Monsieur Philippe MACÉ, Monsieur Olivier ORIENT, Monsieur Frédéric POTHÉRAT, Madame Sandrine SAMSON, Madame Géraldine SAHUT et Madame Christine TALBOT.

Absente excusée : Madame Annick KOEHLER a donné pouvoir à Monsieur Jean-Paul COUILLER

Secrétaire de séance :

Madame Marion AUBRY a été nommée secrétaire de séance.

2026 / 014 – DÉTERMINATION DU NOMBRE ET ÉLECTION DES MEMBRES AUX COMMISSIONS COMMUNALES :

Monsieur le Maire expose que le Conseil peut former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil (art. L2121-22 du CDGCT).

Les commissions communales ne peuvent être composées que de conseillers municipaux. Il appartient au Conseil Municipal de décider du nombre de conseillers siégeant dans chaque commission.

Les membres sont désignés par vote à bulletin secret (art. L 2121-21 du CGCT). Toutefois, le Conseil Municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations.

Le Maire est le président de droit de toutes les commissions. En cas d'absence ou d'empêchement, les commissions sont convoquées et présides par le vice-président élu par celles-ci lors de leur première réunion.

Aussi, Monsieur le Maire propose de créer 4 commissions : Finances et budget, grands travaux, urbanisme et logements communaux.

Après appel à candidatures, en conformité avec les dispositions du code, notamment de l'article L2121-21 du CGCT, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés décide de ne pas procéder au scrutin secret et :

- Désigne au sein des commissions suivantes :

1- <u>Finances et budget :</u>	2- <u>Grands travaux</u>
<p>Membre élus : 6 : Mme Claude BOULIER (19 voix pour) M. Daniel CALTOT (19 voix pour) M. Antoine DELESTRE (19 voix pour) M. Olivier ORIENT (19 voix pour) Mme Géraldine SAHUT (19 voix pour) Mme Christine TALBOT (19 voix pour)</p>	<p>Membre élus : 6 : M. Daniel CALTOT (18 voix pour) M. Arnaud DESANNAUX (17 voix pour) M. Rémy JAMES (17 voix pour) M. Jérôme LEFEBVRE (17 voix pour) M. Philippe MACÉ (17 voix pour) Mme Christine TALBOT (16 voix pour) M. Antoine DELESTRE (11 voix pour) – non élu M. Philippe CAUCHOIS (2 voix pour) – non élu</p>

<p>3- <u>Urbanisme</u></p> <p>Membre élus : 6 : M. Daniel CALTOT (19 voix pour) M. Antoine DELESTRE (19 voix pour) M. Rémy JAMES (19 voix pour) M. Jérôme LEEBVRE (19 voix pour) Mme Sandrine SAMSON (19 voix pour) Mme Christine TALBOT (19 voix pour)</p>	<p>4- <u>Logements communaux</u></p> <p>Membre élus : 6 : Mme Géladine SAHUT (19 voix pour) Mme Claude BOULIER (19 voix pour) Mme Sylviane DEVILLERS (19 voix pour) Mme Annie LECOQ (19 voix pour) M. Philippe MACÉ (19 voix pour) M. Olivier ORIENT (19 voix pour)</p>
---	---

- Précise que Monsieur Jean-Paul COUILLER sera Président de droit des Commissions.

La secrétaire de séance, Marion AUBRY



Pour extrait certifié conforme
Le Maire, Jean-Paul COUILLER

